Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240415-BC2024-043-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2024/02 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Lot n°6 : Électricité courant fort et courant faible

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2024-043

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Votants	19
Secrétaire de séance : Emmanuelle Bonhomme	

L'an 2024, le 15 avril 2024 à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 9 avril 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES),Pierre SANIER (BU).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) et Jean BARTIER (GARNAY)

Pouvoir(s) :
Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO (Vernouillet)
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit assurer l'entretien, les réparations, et procéder à des aménagements et rénovations diverses sur l'intégralité de ses bâtiments.

Dans ce cadre, elle recourt à des accords-cadres à bons de commandes afin de répondre à tous les travaux courants ; les travaux d'envergure font quant à eux l'objet de consultations spécifiques.
Certains accords-cadres ayant atteint leur montant maximum de commande, il a été décidé de les renouveler. Une procédure de mise en concurrence a été lancée le 29 septembre 2023. Cette procédure a pris la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti comme suit :
- lot n°2 : Menuiseries bois
- lot n°4 : Métallerie menuiseries acier, serrurerie, clôture
- lot n°5 : Cloison sèche – faux plafonds
- lot n°6 : Électricité courant fort et courant faible
- lot n°10 : Étanchéité – bardage

Les lots n°2 et 5 ont été attribués précédemment. Aucune offre n'a été réceptionnée s'agissant du lot n°4.

Le lot n°10 a été déclaré sans suite au motif qu'aucune offre remise n'était recevable.

Les prestations du lot n°6 donnent lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passés selon les modalités fixées par les articles R. 2162-1 à R. 2162-4 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique et dans les limites de commande annuelles suivantes :

Lot	Minimum annuel	Maximum annuel
6	Sans minimum	975 000,00 € HT

Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois par période d'un (1) an.

À l'issue de la consultation quatre offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°6.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 11 mars 2024 a attribué le lot n°6 de l'accord-cadre à la société TEAM RESEAUX, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;*
***VU** le code de la commande publique ;*
***VU** le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux d'un montant initial au moins égal à 1 000 000,00 € HT ;*
***VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2024.*
***VU** le rapport d'analyse des offres ;*
***VU** le projet de marché ;*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°6 de l'accord-cadre n°2024/02 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – « Électricité courant fort et courant faible », avec la société TEAM RESEAUX, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 975 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 23/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 23/04/2024 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Emmanuelle BONHOMME** **Secrétaire de séance**